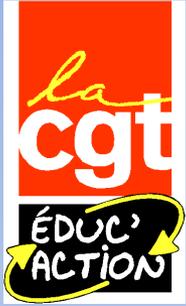




# FORMATION PROFESSIONNELLE



# Traités européens Orientations patronales



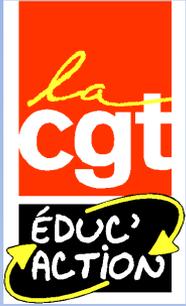
**répercussions sur la  
formation professionnelle  
au niveau territorial**



# Formation Professionnelle

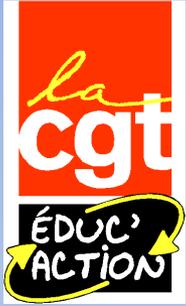
Un grand nombre de nos collègues et peut être chacun d'entre nous, ne sait pas comment s'élabore les axes politiques, financiers et structurels de la formation professionnelle.

Pour pouvoir influencer sur elle autant que faire se peut, il nous faut la comprendre, la maîtriser pour qu'au sein de la **CGT**, nos positions revendicatives aboutissent tant au niveau national, régional qu'au niveau local.



## Développement du contenu du diaporama

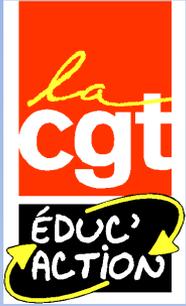
- Présentation de la formation professionnelle
- Quel outil syndical?



# formation professionnelle

**Elle se décline en 3 cadres:**

- cadre politique lié à l'emploi**
- cadre financier**
- cadre structurel**



## cadre politique:

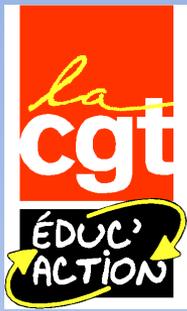
par le développement économique (emploi)  
par le traitement du chômage (chômage partiel)

## cadre financier:

application totale de la **LOLF**  
mise en place de la **RCBC** (autonomie des EPLE)  
les **OPCA**

## cadre structurel:

loi de modernisation de l'école  
acte 3 de la décentralisation



## IMPORTANT

Pour la **CGT**, la notion de la liaison **EMPLOI/FORMATION** est essentielle.

Nous devons bien intégrer que les formations dans nos établissements font parties de ce schéma régional de la formation professionnelle et non en marge de celle-ci.

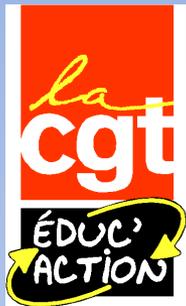


Dans le cadre de la sécurisation du parcours professionnel de chaque salarié et employé, la **CGT** a signé les accords de la formation tout au long de la vie.

L'évolution de ces accords par l'ANI tente à modifier les droits des travailleurs,

### **La formation professionnelle incluse:**

- la formation initiale
- la formation continue
- l'insertion
- la VAE



Pour répondre aux enjeux de la F.P, **plusieurs acteurs financent des actions de formations.**

- l'Etat
- la Région
- les **Entreprises**
- les **OPCA** dans le cadre des fonds mutualisés
- **Pôle Emploi**

Peser sur les enjeux liés à l'emploi et apporter des réponses pertinentes en termes d'anticipation de formation suppose **de bien connaître de comprendre les compétences dévolues à chacun des acteurs et leurs interactions.**



## Les interventions de l'Etat:

Le Préfet de région est le garant de la cohérence de l'action des services de l'Etat dans la Région. Il est assisté dans l'exercice de ses fonctions, d'un Secrétaire Général, qui dirige le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR). Il a en charge le respect des lois sur 5 pôles:

- Enseignement Supérieur
- le Tourisme
- Schéma carrières sanitaires et sociales
- Formation initiale (publique et privée)
- Formation continue (publique et privée)



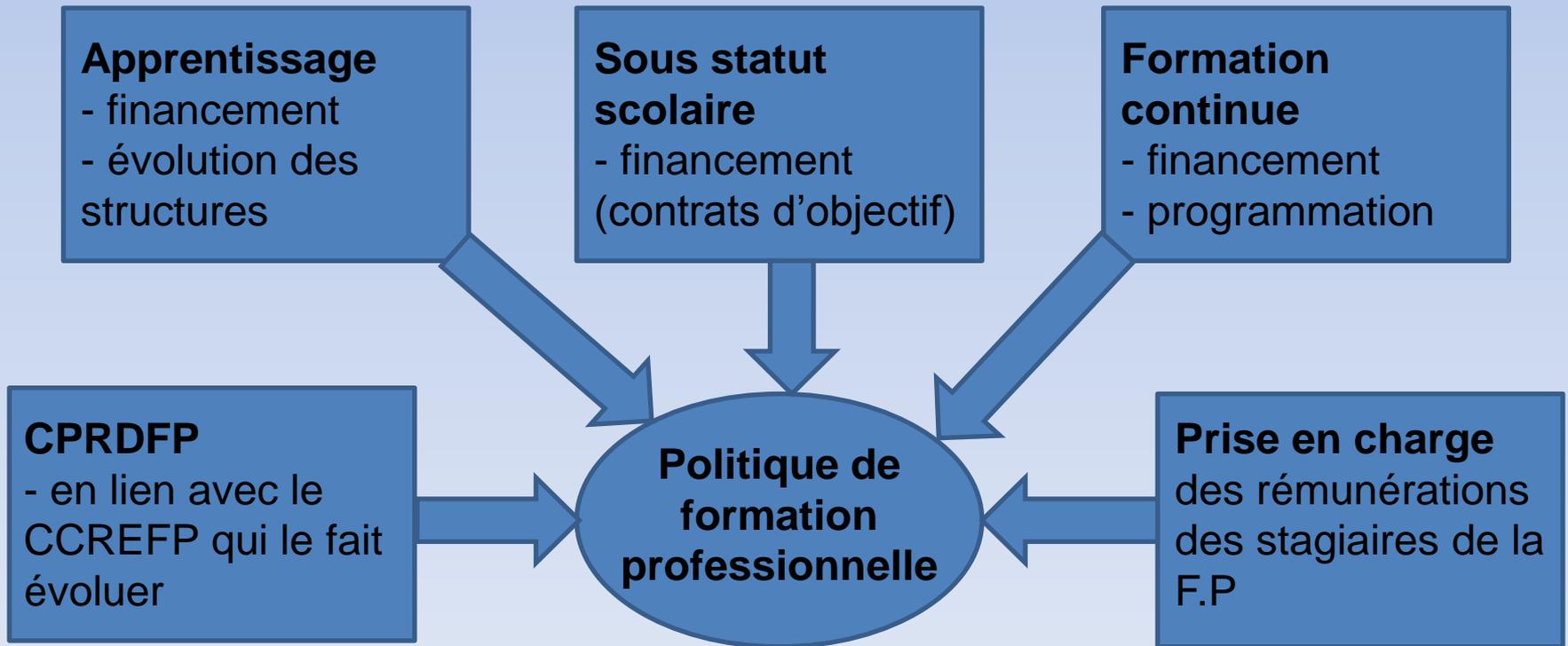
Le **Conseil Régional** se retrouve au centre de la Formation – Emploi – Développement économique sur son territoire, avec:

- les **compétences** en matière de développement économique (Loi du 30 décembre 2005)
- les **compétences** d'attribution en matière de formation professionnelle (+ 400/année) des jeunes et adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle (SPO)
  - . la région dispose de la compétence en matière de formation professionnelle (L214-12 Code de l'Education)
  - . elle élabore le CPRDFP (L214-13 Code de l'Education)



La **REGION** dispose de la compétence de la formation professionnelle par le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP):

- formation initiale
- formation continue
- insertion





Un outil stratégique, le **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP)** a pour objectif:

- l'articulation cohérente des différentes voies d'accès à la qualification
- la définition de priorités liées à l'information, l'orientation et la VAE

**Il doit structurer l'ensemble de l'offre de formation professionnelle initiale et continue sur le territoire:**

- objectifs communs aux différents acteurs sur la base d'analyse des besoins en termes d'emplois et de compétences par bassins d'emploi.

**Il est élaboré par la Région au sein du CCREFP en concertation avec les territoires, les organisations syndicales partenaires de la FP.**

**Il engage les parties représentées au sein du CCREFP. Le CPRDFP est l'organe central de l'évolution des structures.**



## Les interventions du Pôle Emploi:

- financement d'action de formation des demandeurs d'emploi (- de 400 h/année)
- prise en charge du revenu de remplacement pour les situations de stage en entreprises
- co-financement des dispositifs de formation à destination des demandeurs d'emploi avec les OPCA



comment va se faire la:  
**CONSTRUCTION POLITIQUE ET  
ADMINISTRATIVE D'UNE OFFRE  
DE FORMATION**

<http://cgt.formation-pro.pagesperso-orange.fr>

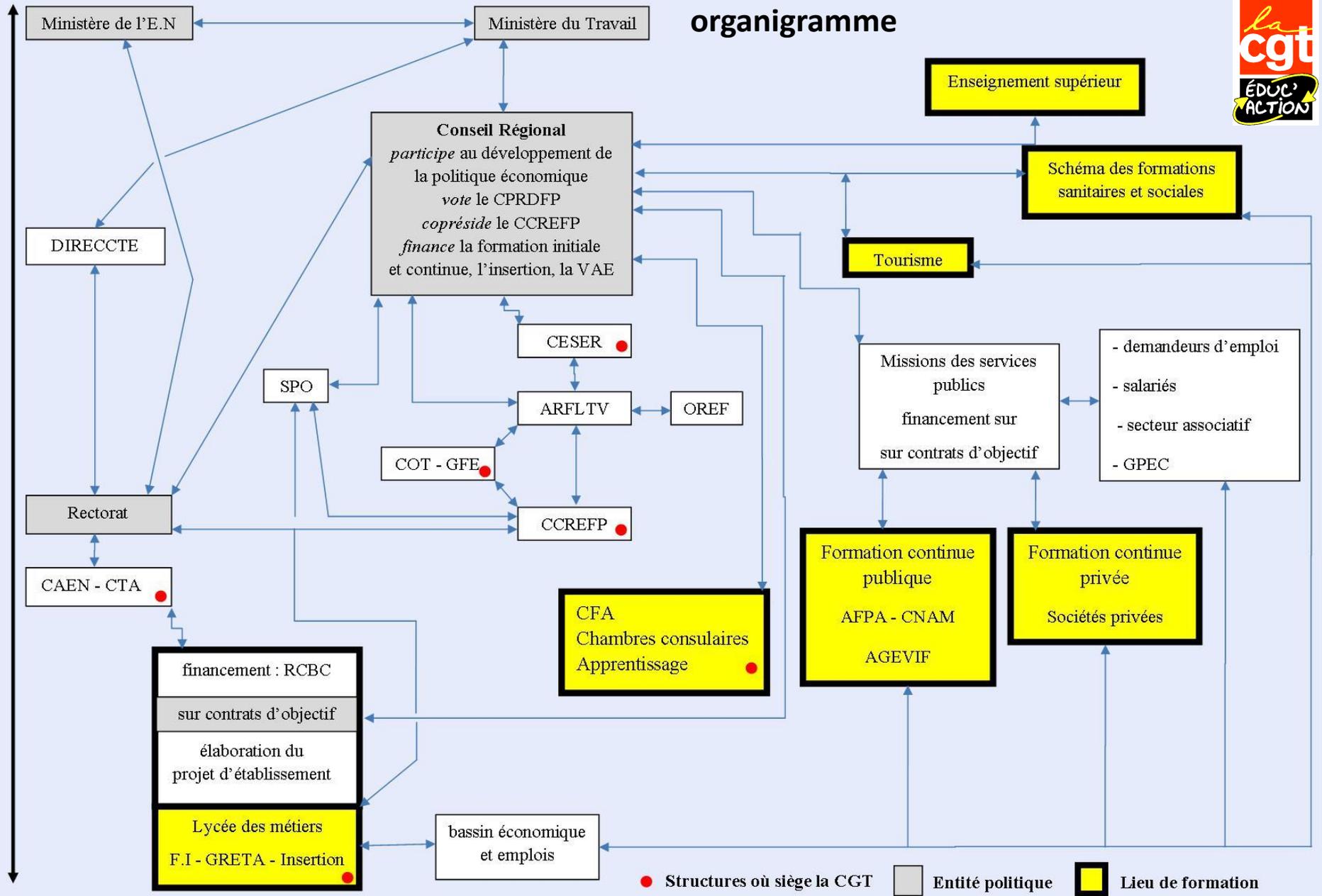


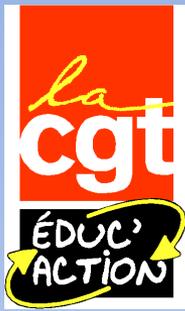
## Organigramme de construction de la formation professionnelle:

Le document **organigramme** qui va suivre explique le cheminement administratif et politique concernant l'évolution des structures de la formation professionnelle dans le cadre du schéma régional de la formation professionnelle. L'introduction de la **RCBC** (Réforme du cadre budgétaire et comptable) c'est-à-dire une réforme non seulement technique du financement des établissements publics de formation, soumet les établissements aux orientations politiques de chaque collectivité de rattachement à ce financement.

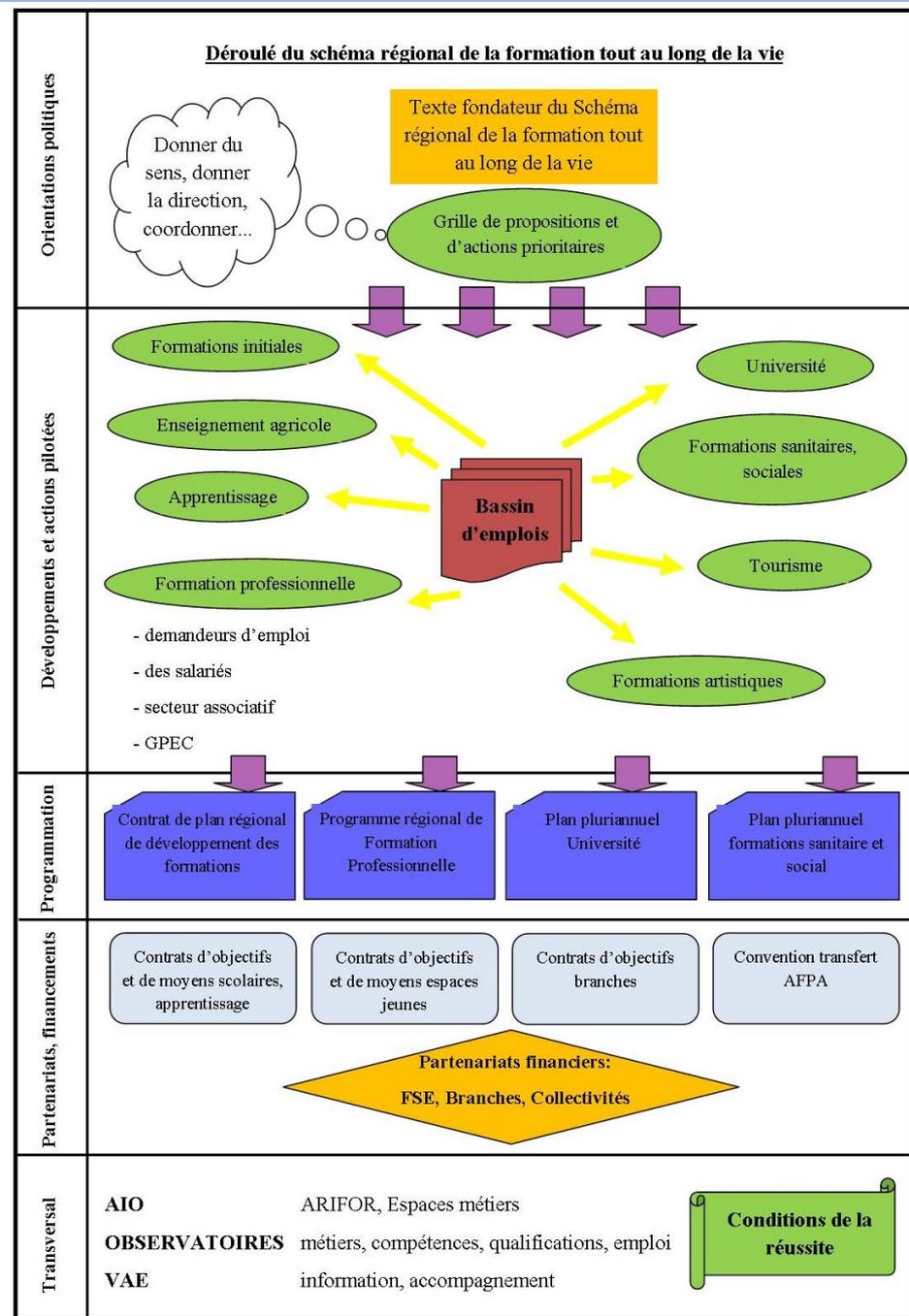
**Ne pas oublier l'article 18 de la loi de refondation de l'école.**

# organigramme





# Déroulé du schéma de la formation tout au long de la vie





## Réforme du cadre budgétaire et comptable

Cette nouvelle gestion financière est inspirée

la **LOLF** permet une plus grande autonomie du

conseil d'administration des **EPLÉ**. Ce qui conduit à

élaborer le budget d'un **EPLÉ** en tenant compte du

**projet d'établissement** et qu'il soit en en osmose avec

les contrats d'objectifs. Ces contrats d'objectifs sont

conclus sur des orientations et objectifs fixés par la

**collectivité de rattachement** et l'autorité académique,

avec un cadre national qui tend à se marginaliser.

Une part non négligeable du budget des établissements

sera soumise aux financements des entreprises du

bassin ce qui laisse supposer un droit de regard sur le

contenu de formation.



Pour la **CGT**, cette réforme met encore plus sous tutelle les **EPL** à l'instar des universités, les budgets. Elle permet de renforcer les moyens de pression des hiérarchies locales, de contraindre les pratiques pédagogiques et d'imposer des indicateurs de performance et autres « outils d'efficacité ». Nous demandons son abandon et une refonte globale dans l'intérêt des élèves et non du contexte économique environnant.

### **Contrats d'objectifs:**

mixité des apprenants et des parcours, résultats aux examens, placements en PFE, tout le cursus de la filière, enseignement modulaire...



# IMPORTANT

## **Campus des métiers (attention danger):**

Afin de mieux adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins des territoires, d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques, **l'Etat et les Régions** doivent nouer un partenariat renforcé.

Au-delà de la nécessaire modernisation de la carte de formation, la loi de refondation préconise de faire émerger des campus des métiers, pôles d'excellence offrant une gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, dans un champ professionnel spécifique.



## Campus des métiers (attention danger):

Ces campus pourront accueillir différentes modalités de formation (**statut scolaire**, apprentissage, formation continue, validation des acquis de l'expérience) et organiser des poursuites d'études supérieures et des conditions d'hébergement et de vie sociale.

Les campus des métiers « remplaceront-ils » les lycées des métiers en plus dangereux.



## Campus des métiers (attention danger):

### Quelles répercussions ?

A un campus des métiers, serait attribué **un conseil de perfectionnement** et non **un conseil d'administration** comme dans EPLE.

Cela voudrait dire que d'une assemblée, de **décisionnaire** nous passerions à une assemblée purement **consultative** qui ne prendrait aucune décision et ne se prononcerait par aucun vote.

Tout ne sera qu'**informations** tant sur **le plan budgétaire** que des **évolutions des structures**. Les modalités de passage des examens peuvent être remises en cause (passage du CCF en contrôle ponctuel).



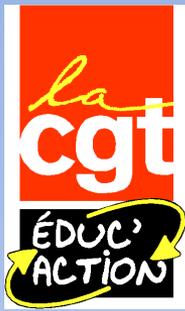
## Campus des métiers (attention danger):

Il n'y a plus de **procès-verbal** de séance, mais un **compte rendu**. Les représentants du personnel enseignant passent de **7** dans un CA à **2** (*recomposition syndicale dans les établissements*).

Toutes les confédérations sont mandatées .

Voilà aussi la raison de 2 représentants de la région (loi de refondation) comme en chambre consulaire.

Dans le conseil de perfectionnement : pas de parents, par contre présence du **MEDEF**, le **CGPME**, **patrons de certaines branches professionnelles**, et des représentants du rectorat.



De plus la **REGION** a élaboré:

- le **COM** (contrat d'objectifs et de moyens pour l'apprentissage)

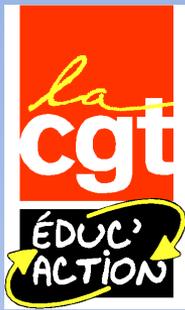
**Article 1er : Augmenter les effectifs d'apprentis de 2500 apprentis en 5 ans soit un objectif de 16 700 apprentis fin 2015**

Il s'agit de développer l'apprentissage en lien avec les besoins économiques et les orientations stratégiques du CPRDFP

Depuis de nombreuses années, la Région a la volonté de promouvoir l'apprentissage comme une voie de réussite. Concrètement, au travers du COM 2005 – 2010, l'État et la Région ont créé plus de 3 200 nouvelles places de formations en 6 ans ce qui répond à l'objectif premier de cette contractualisation.

La volonté aujourd'hui est de poursuivre ce développement de l'apprentissage en adéquation avec les nouveaux besoins économiques en veillant toutefois, à optimiser les places en apprentissage et à limiter les risques liés aux sections à faibles effectifs.

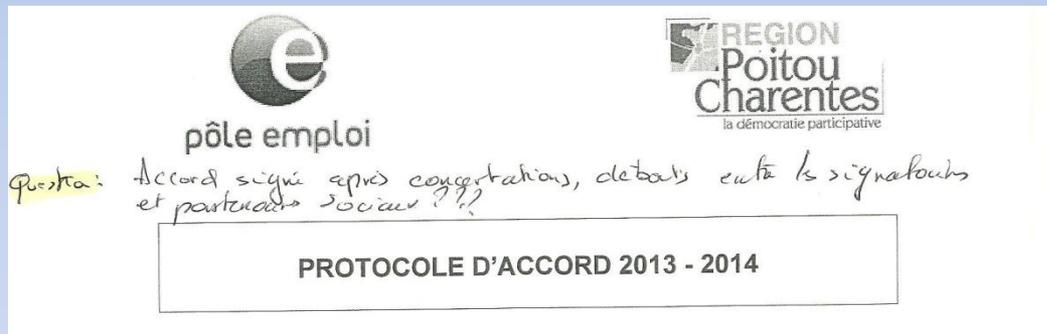
Ainsi, la Région et l'État souhaitent poursuivre, au travers du COM, l'objectif de former **2 500 apprentis de plus en 5 ans**, soit 500 apprentis supplémentaires en moyenne par an. Cet objectif très ambitieux nécessitera une volonté politique forte et la mobilisation de tous les acteurs de l'emploi et de la formation (structures d'accueil, chambres consulaires, pôle Emploi...).



- la convention d'application du CPRDFP



- le protocole d'accord 2013-2014 sur la FP



- recrutement de développeurs de l'apprent.





## TEXTES EN COURS D'ETUDE

### - **Pacte régional pour la réussite éducative et professionnelle des jeunes de Poitou-Charentes**

Dans l'Union européenne, plus de six millions de jeunes quittent l'éducation et la formation avec des qualifications correspondant, au mieux, au premier cycle de l'enseignement secondaire. Ils ont beaucoup de difficultés à trouver un emploi et sont plus susceptibles de se retrouver au chômage et de dépendre de l'aide sociale. Le décrochage scolaire nuit au développement économique et social et constitue un obstacle sérieux à la réalisation de l'objectif de croissance intelligente, durable et inclusive que l'Union européenne s'est fixé.

- **Lutte contre le décrochage scolaire**
- **Lutte contre l'illettrisme**



# Quel outil syndical ?

## Constats:

- tous les mandatés ne sont pas forcément au fait des enjeux qu'implique le nouveau devenir de la FP
- toutes les composantes de la FP doivent être prises en compte pour analyser l'évolution de la FP
- toute la Cgt doit se sentir concernée par cette évolution projet de société
- travail en inter pro
- travail intersyndical

**Cela va remettre en cause notre démarche syndicale habituelle et il ne faut pas se tromper d'interlocuteur pour peser sur son évolution,**



# **la formation professionnelle au niveau territorial**



**répercussions sur les moyens  
mis à disposition  
dans les établissements**